

Ville de Bruxelles
Régie foncière
Place de Brouckère, 41
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

N. Réf. : AVL/KD/BXL-2.153/s.542_Régie
Annexes : - avis AVL/KD/BXL-2.157/s.541
- avis AVL/KD/BXL-2.153/s.542

Messieurs,

Objet : BRUXELLES. Installation de caméras de surveillance sur les façades classées de la Grand-Place et dans la zone tampon délimitée à ses abords.

Suite à l'examen en ses séances des 21 août et 11 septembre 2013 de deux demandes visant à régulariser l'installation de caméras de surveillance sur des façades classées de la Grand-Place, la CRMS a souhaité vous adresser le courrier suivant.

Mandaté par la Police de Bruxelles, Coditel a introduit plusieurs demandes en 2011 auprès de la Ville de Bruxelles pour l'installation de caméras de surveillance sur des façades de la Grand-Place et dans la zone tampon de l'Unesco. Entretemps, plusieurs d'entre elles ont été installées sans autorisation.

De manière générale, la Commission n'encourage pas l'installation de dispositifs techniques sur des façades classées - surtout s'il s'agit de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial, comme c'est le cas de la Grand-Place - en raison de leur impact inesthétique très peu valorisant et de l'encombrement spatial qui en résulte.

Par conséquent, la CRMS demande au service compétent de la Ville de Bruxelles de bien vouloir contacter de toute urgence la Direction des Monuments et des Sites (Monsieur Th. Wauters 02/204.24.37) pour examiner de manière globale la pertinence des interventions prévues (implantation, modèles, couleurs, câblages, etc.) et leur impact sur le patrimoine.

En tout état de cause, la CRMS vous informe qu'elle ne pourra souscrire à la régularisation des caméras qui auraient déjà été placées sans autorisation sur les façades de la Grand-Place et dans la zone tampon.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail Mmes S. Valcke, M. Vanhaelen, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse) ;
- Monsieur G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du patrimoine (par mail) ;
- Service de l'Urbanisme de la Ville de Bruxelles (Centre administratif, bd Anspach 6 à 1000 Bruxelles).